

Session d'hiver 2025 : Aperçu des thèmes pertinents pour l'ASED

Points forts :

Débat sur le climat du 17 décembre 2025

Au cours de la session d'hiver, un débat sur la politique climatique de la Suisse a eu lieu à la demande des Verts, du PS et des Verts Libéraux. Au cours de ce débat animé, deux thèmes particulièrement importants pour l'ASED ont été abordés :

- **Le captage et le stockage du carbone (CCS) et les émissions négatives** : le conseiller fédéral Rösti a souligné la nécessité du CCS pour les « 10 % restants » des émissions difficilement évitables, dont fait partie le traitement des déchets. Il a évoqué son voyage en Norvège pour visiter des infrastructures de stockage et les accords internationaux signés avec la Norvège et le Danemark.
- **Économie circulaire et législation** : le conseiller fédéral a souligné la mise en œuvre de la loi révisée sur la protection de l'environnement (LPE) visant à renforcer les mesures en faveur de l'économie circulaire, tout en reconnaissant que certains points sont encore en cours d'élaboration. Il a répété à plusieurs reprises que le cadre juridique pour la période 2030-2050 était en cours d'élaboration et serait présenté au Parlement à la mi-2026.

CO2 et capture et stockage du carbone (CCC)

Les questions Schlatter (Potentiel de capture et de stockage du CO2 nettement inférieur aux prévisions. Pas de joker pour la politique climatique suisse) et Clivaz (La Suisse va-t-elle atteindre ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour 2030 ?) ont reçu une réponse du Conseil fédéral et sont donc classées. Alors que les interpellations Girod (Pour un financement solidaire des installations de captage du CO2 dans les usines d'incinération), Bürgi (Explosion des taxes au sac à cause du captage du CO2 émis par les usines d'incinération) et la motion du groupe de l'UDC (Il faut revenir à la raison et se retirer de l'Accord de Paris sur le climat) restent en suspens, la conseillère nationale Buillard-Marbach demande des réponses sur la réduction des émissions nationales dans une nouvelle interpellation (Compensation des émissions de CO2 après 2030). Le conseiller national Quadri a également demandé dans une nouvelle motion qu'aucune taxe supplémentaire sur l'élimination des déchets ne soit prélevée pour financer les coûts supplémentaires d'une installation de captage du CO2. Si nécessaire, il demande la résiliation de l'accord sectoriel entre le DETEC et l'ASED. Le conseiller national fait référence à un article de la NZZ (téléchargeable sur le site web de l'ASED). Dans l'article « Financement du captage du carbone dans les UVTD », l'ASED a replacé les déclarations de l'article de la NZZ dans leur contexte et expliqué les conséquences financières du CCS sur les UVTD en Suisse. Il convient également de noter que le postulat Reichmut (Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune?) et la motion de la CEATE du Conseil des États (Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage du CO2) sont en cours d'élaboration au Conseil fédéral.

Inhaltsverzeichnis

Objets traités	4
Au Conseil national (CN)	4
Question (CN Marionna Schlatter, Les Verts) - Potentiel de capture et de stockage du CO ₂ nettement inférieur aux prévisions. Pas de joker pour la politique climatique suisse.....	4
Question (CN Christophe Clivaz, Les Verts) - La Suisse va-t-elle atteindre ses objectifs de réduction de GES pour 2030 ?	4
Au Conseil des États (CE)	4
Objets en suspens	5
Au Conseil national (CN)	5
Interpellation (CN Bastien Girod, Verts) - Pour un financement solidaire des installations de captage du CO ₂ dans les usines d'incinération.....	5
Interpellation (CN Gabriela Suter, PS) - Elimination du CO ₂ . Normes et qualité	5
Interpellation (CN Sophie Michaud Gigon, Les Verts) -Economie circulaire du verre. Quelles mesures pour favoriser et financer la réutilisation ?	5
Interpellation (CN Brenda Tuosto, PS) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Vers un cadre légal plus efficace	5
Interpellation (CN Céline Weber, Vert Libéral) – Avalanche de plastique lors de l'expédition de magazines.....	6
Interpellation (CN Christophe Clivaz, Les Verts) – Quelle est la position de la Suisse concernant la réglementation de la pollution plastique causée par les filtres de cigarettes ?	6
Interpellation (CN Ursula Zybach, PS) – Fruits et légumes frais vendus dans des emballages plastiques. Inciter les détaillants à changer leurs pratiques	6
Interpellation (CN Martine Docourt, PS) - Négociations sur un traité mondial contre la pollution plastique : quel bilan et quelles suites ?	6
Interpellation (CN Marionna Schlatter, Les Verts) - Pour un traité efficace sur le plastique et moins de plastique en Suisse. Quelle suite après l'échec à Genève ?	7
Interpellation (CN Roman Bürgi, UDC) - Explosion des taxes au sac à cause du captage du CO ₂ émis par les usines d'incinération	7
Motion (CN Sophie Michaud Gigon, Les Verts) - (Fast)fashion. Économie circulaire grâce à un fonds suisse pour la mode durable	8
Motion (CN Ursula Zybach, PS) - Limiter les produits en plastique destinés à la consommation à emporter et renforcer la crédibilité de la Suisse	8
Motion (CN Marionna Schlatter, Les Verts) – Interdire le retour des sacs plastiques.....	8
Motion (CN Reto Nause, centre) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Ériger le remboursement des frais en critère de reconnaissance des associations de branche	8
Motion (CN Christian Imark, UDC) – Taxe de recyclage pour lutter contre les incendies dans les centres de tri et de recyclage des déchets	9
Motion (CN Céline Weber, Vert Libéral) -Inciter à remplacer les emballages plastiques pour l'expédition de périodiques)	9

Au Conseil des États (CE)	10
Motion (CE, Pierre-Yves Maillard, PS) - Pour une filière du verre recyclé en Suisse	10
Initiative déposée par un canton	10
Initiative déposée par un canton (Genève) – Pour réduire la quantité de mâchefers à stocker en décharge	10
Objets nouvellement déposés	10
Au Conseil national (CN)	10
Interpellation (CN, Christine Bulliard-Marbach, Centre) - Compensation des émissions de CO2 après 2030	10
Motion (CN, Lorenzo Quadri, Lega) - Non à de nouveaux impôts liés au climat. Pas de taxe nationale sur l'élimination des déchets	10
Au Conseil des États (CE)	11
Interpellation (CE, Pascal Broulis, PLR) - Exportation de déchets bitumineux en Hollande. Quelles alternatives durables et économiquement viables ?	11
Objets transmis au Conseil fédéral pour mise en œuvre	11
Postulat (CN Christophe Clivaz, Verts) - Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire (06.06.2023)	11
Motion (CE Marianne Maret, Centre) - Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS (06.06.2023)	11
Postulat (CE Othmar Reichmuth, UDC) - Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune ? (13.06.2023)	12
Postulat (CEATE-N) - Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses (11.03.2024)	12
Motion (CEATE-N) - Abrogation de la taxe sur les COV (05.12.2024)	12
Motion (CEATE-N) - Supprimer le blocage réglementaire dans le recyclage du zinc (05.12.2024)	12
Postulat (CEATE-N) - Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse (20.12.2024)	13
Postulat (CEATE-N) - Recyclage chimique du plastique par pyrolyse (20.12.2024)	13
Motion (CN Christophe Clivaz, Verts) - Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique (puffs) (04.06.2025)	13
Motion (CE Jakob Stark, UDC) – Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois (12.06.2025)	13
Motion (CEATE-E) – Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO ₂ (06.05.2025)	14
Postulat (CN Céline Weber, Vert Libéral) – Emballages. Mettre en place des conditions-cadres qui favorisent leur réutilisation (06.05.2025)	14
Motion (CN Daniel Fässler, centre) - Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer	14
Motions (CEATE-E et CEATE-N) - Renforcement des matériaux de construction durables grâce au rôle exemplaire de la Confédération	14
Postulat (CEATE-E) – Bases pour une nouvelle loi sur le CO ₂ allégée et efficace	15

Objets traités

Au Conseil national (CN)

[Question \(CN Marionna Schlatter, Les Verts\) - Potentiel de capture et de stockage du CO₂, nettement inférieur aux prévisions. Pas de joker pour la politique climatique suisse](#)

La question de la conseillère nationale Schlatter s'appuie sur une étude de l'IIASA qui estime le potentiel mondial de stockage géologique sûr du CO₂ à un niveau nettement inférieur et remet ainsi fondamentalement en question le rôle du captage et du stockage du carbone (CCS) en tant que « joker » de la politique climatique suisse. La conseillère nationale souhaite savoir comment ces conclusions influencent la stratégie zéro émission nette du Conseil fédéral, quels sont les risques financiers liés à la raréfaction des sites de stockage et quelles mesures supplémentaires sont prises pour atteindre l'objectif zéro émission nette en priorité par des réductions directes des émissions plutôt que par des technologies de stockage incertaines. Dans sa réponse, le Conseil fédéral souligne que la stratégie climatique suisse prévoit de toute façon la priorité aux réductions d'émissions, que le CCS reste principalement réservé aux émissions difficilement évitables (par exemple, ciment, déchets, aviation) et que, parallèlement, les accords internationaux sur le stockage et le développement de la politique climatique nationale après 2030 (notamment révision de la loi sur le CO₂ et la nouvelle loi-cadre sur le captage et le stockage du CO₂). Cette affaire est donc close.

[Question \(CN Christophe Clivaz, Les Verts\) - La Suisse va-t-elle atteindre ses objectifs de réduction de GES pour 2030 ?](#)

La question du conseiller national Clivaz souligne que, malgré les réductions réalisées jusqu'à présent, les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse sont nettement supérieures aux objectifs fixés pour 2030 et pour la période 2021-2030, et que le secteur des transports, en particulier, n'a pas réussi à réduire ses émissions. Le Conseil fédéral confirme que seule une très petite partie de la compensation prévue à l'étranger a été réalisée jusqu'à présent, renvoie à la phase initiale de ces projets et note que les objectifs de réduction sectoriels et les instruments sont inscrits dans la loi sur le CO₂ et l'ordonnance sur le CO₂, mais que des certificats internationaux supplémentaires pourraient être achetés si nécessaire. En outre, des objectifs de réduction sectoriels (entre autres, bâtiments moins 50 %, transports moins 25 %, industrie moins 35%) et l'exigence qu'au moins deux tiers de la réduction totale doivent être réalisés en Suisse ont été fixés pour 2030. Cette affaire est donc close.

Au Conseil des États (CE)

Aucune

Objets en suspens

Au Conseil national (CN)

[Interpellation \(CN Bastien Girod, Verts\) - Pour un financement solidaire des installations de captage du CO₂ dans les usines d'incinération](#)

L'interpellation 24.3958 demande un système de financement solidaire pour les installations de captage du CO₂ dans les usines d'incinération des ordures ménagères suisses, afin d'atteindre les objectifs climatiques d'ici 2050. Le Conseil fédéral confirme qu'une augmentation uniforme des taxes d'enlèvement des déchets est juridiquement possible et renvoie aux programmes de soutien existants qui soutiennent les technologies innovantes telles que le captage et le stockage du CO₂. L'avis du Conseil fédéral relatif à l'intervention est disponible.

[Interpellation \(CN Gabriela Suter, PS\) - Elimination du CO₂. Normes et qualité](#)

L'interpellation 24.4624 porte sur les normes et le cadre juridique de la suppression du CO₂ en Suisse, y compris les exigences telles que la durée de stockage, les normes écologiques et la vérifiabilité. Le Conseil fédéral renvoie aux réglementations nationales existantes, aux directives internationales (par exemple, le IPCC) et aux accords bilatéraux de coopération sur le climat, mais souligne que les certificats volontaires issus du cadre de l'UE ne peuvent actuellement pas être pris en compte dans les objectifs climatiques suisses. Les questions relatives aux certifications et aux méthodes de stockage à long terme doivent être examinées plus en détail dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂ après 2030 afin d'atteindre les objectifs de zéro émission nette.

[Interpellation \(CN Sophie Michaud Gigon, Les Verts\) -Economie circulaire du verre. Quelles mesures pour favoriser et financer la réutilisation ?](#)

L'interpellation 24.4332 porte sur la promotion et le financement de la réutilisation des emballages en verre en Suisse, notamment dans la perspective de l'adaptation du système de taxe d'élimination anticipée (TEA) après la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Dans sa réponse, le Conseil fédéral explique que la réutilisation des emballages en verre est déjà prévue dans l'ordonnance en vigueur et que l'administration examine actuellement les possibilités de promotion des emballages réutilisables ainsi que les mesures potentielles dans le domaine des emballages.

[Interpellation \(CN Brenda Tuosto, PS\) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Vers un cadre légal plus efficace](#)

Dans son interpellation 24.4406, la conseillère nationale critique le cadre juridique du recyclage des appareils électriques et électroniques en Suisse, qu'elle juge insuffisamment contraignant, en particulier dans le commerce en ligne, où certains fournisseurs contournent leurs obligations de reprise et la perception de la contribution de recyclage anticipée. Cela entraîne des distorsions de concurrence et des risques pour la sécurité en raison d'une élimination inappropriée, c'est pourquoi un renforcement du cadre juridique est nécessaire. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral explique que la révision de la loi sur la protection de l'environnement a créé une base légale pour la préparation en vue de la réutilisation et que le commerce en ligne est ainsi

davantage impliqué dans la responsabilité. En effet, les entreprises étrangères doivent désigner un représentant en Suisse qui sera responsable des obligations légales.

[Interpellation \(CN Céline Weber, Vert Libéral\) – Avalanche de plastique lors de l'expédition de magazines](#)

L'interpellation de la conseillère nationale Weber aborde la question de la consommation de plastique lors de l'expédition de magazines et s'interroge sur les quantités, les alternatives éco-logiques et les réglementations possibles. Le Conseil fédéral renvoie à une étude qui montre que les emballages en plastique et en papier ont un impact environnemental comparable, les films recyclés ou les variantes biogènes telles que les films à base de pelures de pommes de terre obtenant les meilleurs résultats ; toutefois, l'impact environnemental des emballages est globalement faible par rapport à la production des magazines. Le Conseil fédéral ne voit actuellement aucune possibilité de réglementation spécifique pour les magazines, d'autant plus que des mesures visant à renforcer l'économie circulaire sont déjà en cours dans toute la Suisse.

[Interpellation \(CN Christophe Clivaz, Les Verts\) – Quelle est la position de la Suisse concernant la réglementation de la pollution plastique causée par les filtres de cigarettes ?](#)

L'interpellation du conseiller national Clivaz aborde les risques pour l'environnement et la santé liés aux filtres de cigarettes, qui sont considérés comme une source très répandue de micro-plastiques, et interroge la Suisse sur sa position dans le processus international du UNEP et sur une éventuelle interdiction nationale. Le Conseil fédéral reconnaît la nocivité des filtres de cigarettes, mais souligne qu'une interdiction ne résoudrait pas le problème des déchets sauvages. C'est pourquoi il mise sur une approche globale comprenant la prévention, la sensibilisation, les infrastructures et les sanctions. Au niveau international, la Suisse s'engage en faveur d'un accord contraignant pour la protection de l'environnement et de la santé tout au long du cycle de vie du plastique, mais poursuit les discussions sans préjuger du résultat.

[Interpellation \(CN Ursula Zybach, PS\) – Fruits et légumes frais vendus dans des emballages plastiques. Inciter les détaillants à changer leurs pratiques](#)

L'interpellation de la conseillère nationale Zybach critique les emballages plastiques inutiles des fruits et légumes frais et s'interroge sur les quantités, les incitations et les réglementations. Le Conseil fédéral constate qu'il n'existe pas de collecte systématique de données sur ces emballages et renvoie aux bases légales existantes qui permettraient d'intervenir, mais estime actuellement que la responsabilité de choisir des solutions appropriées incombe au commerce de détail. La pression des consommateurs et les mesures en cours pour renforcer l'économie circulaire et développer les structures de recyclage sont suffisantes du point de vue du Conseil fédéral, qui ne prévoit donc pas de mesures supplémentaires pour l'instant.

[Interpellation \(CN Martine Docourt, PS\) - Négociations sur un traité mondial contre la pollution plastique : quel bilan et quelles suites ?](#)

L'interpellation 25.4072 de la conseillère Docourt demande au Conseil fédéral de dresser un bilan de l'échec du cinquième cycle de négociations sur l'accord mondial sur les plastiques à Genève, de préciser le rôle de la Suisse et ses autres mesures diplomatiques et nationales visant à réduire les plastiques, y compris l'interdiction éventuelle des produits à usage unique sur la

base de l'article 30a LPE. Le Conseil fédéral souligne qu'il continue de s'engager au niveau international en faveur d'un accord global sur les plastiques basé sur le cycle de vie et qu'il prend déjà diverses mesures au niveau national, telles que la révision de l'ordonnance sur les emballages, l'introduction d'une amende uniforme pour les déchets sauvages et des restrictions sur les microplastiques, afin de lutter efficacement contre la pollution plastique.

[Interpellation \(CN Marionna Schlatter, Les Verts\) - Pour un traité efficace sur le plastique et moins de plastique en Suisse. Quelle suite après l'échec à Genève ?](#)

L'interpellation 25.4228 traite de l'échec du cinquième cycle de négociations de l'ONU à Genève sur un accord mondial sur les plastiques et demande au Conseil fédéral d'indiquer comment la Suisse poursuit l'objectif d'un accord juridiquement contraignant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, soutient les pays en développement et réduit en même temps sa propre consommation élevée de plastiques et ses exportations de déchets plastiques. Dans sa réponse, le Conseil fédéral note que les négociations n'ont pas abouti à un accord, mais que la Suisse continue de s'engager en faveur d'un accord global et efficace, soutient financièrement et techniquement les pays en développement et prend des mesures supplémentaires au niveau national pour lutter contre la pollution plastique, notamment une nouvelle ordonnance sur les emballages, une amende uniforme pour les déchets sauvages, des restrictions sur les microplastiques et une réglementation stricte des exportations de déchets plastiques.

[Interpellation \(CN Roman Bürgi, UDC\) - Explosion des taxes au sac à cause du captage du CO₂ émis par les usines d'incinération](#)

L'interpellation 25.4142 soulève la crainte que l'installation de systèmes de captage du CO₂ dans les UVTDs n'entraîne une augmentation massive des taxes sur les déchets pour les ménages et pose des questions détaillées sur les coûts d'investissement, d'exploitation et les coûts induits, ainsi que sur leur répartition. Le Conseil fédéral note que les UVTD doivent également réduire considérablement leurs émissions pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et renvoie aux estimations approximatives des coûts d'un système CCS à l'échelle nationale, mais souligne qu'il n'est pas encore possible de chiffrer de manière définitive les coûts supplémentaires concrets par sac poubelle. Il explique en outre que les UVTD ne reçoivent actuellement aucun financement fédéral direct, mais qu'elles peuvent demander une aide par le biais des instruments de soutien existants et que différentes options de financement et de réglementation – y compris une éventuelle intégration future dans le système d'échange de quotas d'émission ou de nouveaux modèles de taxation – sont à l'étude pour l'après-2030.

[Motion \(Groupe UDC\) – Il faut revenir à la raison et se retirer de l'Accord de Paris sur le climat](#)

Cette motion invite le Conseil fédéral, d'une part, à retirer la Suisse de l'Accord de Paris à la prochaine date possible et, d'autre part, à adapter la législation nationale de manière que la sécurité d'approvisionnement de la Suisse et la rentabilité soient au cœur de la politique énergétique et environnementale. Dans sa prise de position avec proposition de rejet, le Conseil fédéral renvoie à la nouvelle loi sur la protection du climat (LCI), à la loi révisée sur le CO₂ et à la loi sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Avec ces lois, la Suisse poursuit l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et de convertir son approvisionnement énergétique aux sources renouvelables. Le Conseil fédéral est lié par l'accord de Paris sur le climat, dont la

dénonciation ne serait possible que par l'Assemblée fédérale, tandis que le développement de la production d'électricité locale respectueuse du climat et la sécurité de l'approvisionnement restent des priorités centrales de la politique énergétique. La discussion au sein de la première chambre est en cours.

[Motion \(CN Sophie Michaud Gigon, Les Verts\) - \(Fast\)fashion. Économie circulaire grâce à un fonds suisse pour la mode durable](#)

La motion demande l'introduction d'une contribution au recyclage anticipée et écologiquement échelonnée pour les nouveaux textiles afin de créer un fonds pour la mode durable et de promouvoir l'économie circulaire dans ce secteur. Elle s'inscrit dans le contexte de l'augmentation de la quantité de textiles de mode éphémère de mauvaise qualité, dont environ 96 700 tonnes sont produites chaque année en Suisse et dont plus de la moitié est incinérée ou utilisée comme chiffons de nettoyage, tandis que seulement 37 % sont réutilisés. Le Conseil fédéral soutient actuellement un système sectoriel volontaire et recommande d'examiner la possibilité d'une taxe de recyclage légale uniquement si le financement volontaire ne fonctionne pas. Il rejette donc la motion. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

[Motion \(CN Ursula Zybach, PS\) - Limiter les produits en plastique destinés à la consommation à emporter et renforcer la crédibilité de la Suisse](#)

La motion 25.3925 charge le Conseil fédéral d'imposer l'utilisation de produits réutilisables ou d'interdire les produits en plastique à usage unique tels que la vaisselle, les couverts et les sacs en plastique dans le secteur des plats à emporter. L'objectif est de réduire l'impact environnemental élevé des déchets plastiques et de renforcer la crédibilité de la Suisse, qui s'engage au niveau international en faveur d'un accord strict sur le plastique, mais renonce à prendre des mesures efficaces au niveau national. Dans son avis défavorable, le Conseil fédéral indique qu'il souhaite attendre les résultats des consultations en cours avant d'examiner d'autres mesures. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

[Motion \(CN Marionna Schlatter, Les Verts\) – Interdire le retour des sacs plastiques](#)

La motion 25.3929 demande au Conseil fédéral d'interdire la mise sur le marché de produits en plastique à usage unique et à courte durée de vie, en particulier les sacs en plastique, afin de limiter efficacement l'introduction de microplastiques dans l'environnement et dans l'organisme humain. L'objectif est d'éviter que les progrès réalisés jusqu'à présent dans la réduction des sacs en plastique grâce à des accords sectoriels volontaires ne soient perdus. Le Conseil fédéral rejette cette motion dans sa prise de position et justifie cette position par la réduction en cours des sacs en plastique à usage unique et la consultation en cours sur l'ordonnance sur les emballages. La discussion dans le premier conseil devrait suivre. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

[Motion \(CN Reto Nause, centre\) - Recyclage des appareils électriques et électroniques. Ériger le remboursement des frais en critère de reconnaissance des associations de branche](#)

La motion exige que les organisations professionnelles privées du secteur des appareils électriques et électroniques équipés de piles prélèvent une contribution au recyclage couvrant l'intégralité des coûts des entreprises de gestion des déchets et de recyclage, y compris les risques

et les coûts induits par les erreurs de tri. Elle s'appuie sur la forte augmentation des incendies dans les entreprises de recyclage suisses due à des piles lithium-ion mal éliminées, qui peuvent s'enflammer lorsqu'elles sont endommagées et causer des dommages coûteux. L'objectif est de concevoir la rémunération des entreprises de recyclage de manière à amortir financièrement les risques liés aux erreurs de tri des piles et à subordonner la reconnaissance des organisations sectorielles à cette condition. Dans sa prise de position du 26 novembre 2025, le Conseil fédéral déclare que les organisations sectorielles sont en principe libres « libres d'indemniser les participants pour les risques et les frais liés aux erreurs d'élimination des batteries lithium-ion. ». Le Conseil fédéral renvoie également à la consultation en cours sur le nouvel article 32a ter LPE concernant les organisations sectorielles volontaires. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

[Motion \(CN Christian Imark, UDC\) – Taxe de recyclage pour lutter contre les incendies dans les centres de tri et de recyclage des déchets](#)

La motion du président de la CEATE-N demande d'augmenter considérablement la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les piles usagées et de l'utiliser de manière ciblée pour des campagnes et des mesures de prévention afin de réduire les erreurs de tri et donc les risques d'incendie lors de l'élimination, en particulier des piles lithium-ion. Cette motion fait suite à la multiplication des incendies dans les entreprises suisses de traitement des déchets et de recyclage dus à des piles mal éliminées, qui continuent de causer des dommages considérables et souvent coûteux malgré les mesures de sensibilisation actuelles. À l'avenir, une partie de la TEA sera versée dans un fonds destiné à financer des mesures de protection préventives ciblées dans les entreprises et à mener des campagnes de sensibilisation répétées sur l'élimination sûre des piles. Dans sa réponse négative du 26 novembre 2025, le Conseil fédéral indique que la campagne de sensibilisation d'INOBAT se concentrera en 2026 sur le recyclage correct des piles. Il souligne en outre que les mesures de prévention relèvent de la responsabilité des entreprises et qu'une nouvelle taxe de financement publique ne serait pas constitutionnelle. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

[Motion \(CN Céline Weber, Vert Libéral\) -Inciter à remplacer les emballages plastiques pour l'expédition de périodiques](#)

Suite à la réponse à l'[interpellation 25.3645](#) de la conseillère nationale susmentionnée, la motion demande au Conseil fédéral de mettre en œuvre des mesures efficaces afin de réduire durablement l'expédition de magazines et autres imprimés dans des emballages en plastique et de promouvoir des solutions alternatives. Cette motion s'inscrit dans le contexte de l'impact environnemental considérable des quelque 300 tonnes de déchets plastiques produits chaque année, qui sont en grande partie non recyclables et posent donc des problèmes écologiques et économiques. Dans son avis de rejet, le Conseil fédéral renvoie à une étude de l'OFEV qui montre que les enveloppes d'expédition en plastique ont parfois un meilleur bilan écologique que les enveloppes en papier lorsqu'elles sont recyclées, raison pour laquelle leur impact environnemental ne peut être considéré comme négatif de manière générale. Le Conseil fédéral ne voit pas la nécessité d'une intervention législative et mise plutôt sur la responsabilité individuelle des acteurs pour éviter les emballages inutiles. La discussion dans le premier conseil devrait suivre.

Au Conseil des États (CE)

[Motion \(CE, Pierre-Yves Maillard, PS\) - Pour une filière du verre recyclé en Suisse](#)

La motion 24.3540 demande au Conseil fédéral de créer un cadre juridique permettant de rendre à nouveau rentables la production et la commercialisation du verre recyclé en Suisse et d'éviter les transports sur de longues distances. Malgré l'avis défavorable du Conseil fédéral, le Conseil des États a adopté la motion le 25 septembre 2025, qui continue son évaluation au sein de la CEATE-N.

Initiative déposée par un canton

[Initiative déposée par un canton \(Genève\) – Pour réduire la quantité de mâchefers à stocker en décharge](#)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale « de demander au Conseil fédéral de réviser l'OLED afin de permettre une meilleure valorisation des mâchefers tout en maintenant un niveau adéquat de protection de la population et de l'environnement » et « d'interdire ou de taxer fortement les produits dont l'incinération crée particulièrement beaucoup de mâchefers ou augmente particulièrement leur toxicité lorsqu'un produit alternatif existe. ». Le canton se réfère entre autre aux litières minérales pour chats pour lesquelles existe une alternative.

Objets nouvellement déposés

Au Conseil national (CN)

[Interpellation \(CN, Christine Bulliard-Marbach, Centre\) - Compensation des émissions de CO2 après 2030](#)

L'interpellation 25.4543 porte sur la décision du Conseil fédéral de privilégier davantage les mesures de protection du climat au niveau national d'ici 2040 et de réduire la part des réductions d'émissions à l'étranger d'ici 2035. La conseillère nationale demande des informations précises sur les réductions d'émissions que le Conseil fédéral prévoit de réaliser en Suisse d'ici 2035 et 2040, sur l'ampleur des écarts par rapport aux objectifs fixés pour ces années et pour les objectifs pluriannuels, et sur la base sur laquelle la comparaison des coûts entre les certificats de CO2 étrangers et les mesures de réduction nationales est effectuée. Elle demande en outre une comparaison des coûts à plus long terme, jusqu'en 2050, qui oppose la combinaison des certificats étrangers et des réductions nationales ultérieures aux mesures nationales immédiates.

[Motion \(CN, Lorenzo Quadri, Lega\) - Non à de nouveaux impôts liés au climat. Pas de taxe nationale sur l'élimination des déchets](#)

Le conseiller national Quadri exige qu'aucune taxe supplémentaire sur l'élimination des déchets ne soit prélevée pour financer les coûts supplémentaires d'une installation de captage du CO2. Si nécessaire, il demande la résiliation de l'accord sectoriel entre le DETEC et l'ASED.

Au Conseil des États (CE)

[Interpellation \(CE, Pascal Broulis, PLR\) - Exportation de déchets bitumineux en Hollande. Quelles alternatives durables et économiquement viables ?](#)

L'interpellation 25.4450 soulève le fait qu'en raison du renforcement des prescriptions de l'OEBM, les matériaux de construction routière contenant du bitume et présentant une teneur élevée en HAP ne pourront plus être mis en décharge en Suisse à partir de 2028 et devront être exportés vers Rotterdam en raison du manque d'installations thermiques dans le pays, ce qui entraînera des coûts élevés et des problèmes pratiques pour les pouvoirs publics et les entreprises. L'intervention demande au Conseil fédéral si des installations de traitement thermique ou des décharges supplémentaires de type E sont prévues en Suisse, si les décharges existantes pourront couvrir les besoins jusqu'en 2028, si Rotterdam pourra accueillir tous les déchets produits et si des solutions alternatives telles que la prolongation des possibilités de mise en décharge, la promotion des installations de traitement ou l'élargissement des options de valorisation sont à l'étude. En outre, le texte critique le fait que la création d'installations de traitement en Suisse, prévue dans le rapport explicatif sur l'OEDC, ne s'est pas encore concrétisée à ce jour, ce qui remet en question les hypothèses précédentes concernant la mise en œuvre des nouvelles règles.

Objets transmis au Conseil fédéral pour mise en œuvre

Les dossiers suivants ont été transmis au Conseil fédéral et sont en cours de mise en œuvre. En règle générale, le Conseil fédéral dispose de deux ans après l'adoption (date entre parenthèses) pour traiter le dossier :

[Postulat \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire \(06.06.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de développer une stratégie visant à améliorer le recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire et d'éviter la perte de matières premières due à l'exportation de vieux véhicules. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat en faisant valoir que le recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse fonctionne déjà bien, 97 % des véhicules hors d'usage étant traités et recyclés par des usines de broyage suisses. Cependant, le Conseil national a adopté le postulat le 6 juin 2023 et l'a transmis au Conseil fédéral.

[Motion \(CE Marianne Maret, Centre\) - Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS \(06.06.2023\)](#)

La motion demande au Conseil fédéral de fixer dans différentes ordonnances des valeurs limites et des valeurs de concentration spécifiques pour les composés per- et polyfluorés (PFAS), afin de protéger la santé de la population et de donner aux cantons un cadre juridique pour gérer les charges de PFAS. L'auteur de la motion souligne la dangerosité particulière des PFAS en tant que substances ubiquitaires, persistantes, bioaccumulables, toxiques et mobiles, dont les risques pour la santé sont encore plus préoccupants qu'on ne le pensait initialement. Le Conseil fédéral a proposé d'adopter la motion, ce que les deux chambres ont fait.

[Postulat \(CE Othmar Reichmuth, UDC\) - Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune ? \(13.06.2023\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner l'introduction d'une taxe d'élimination anticipée du carbone sur les plastiques et de répondre à diverses questions concernant la mise en œuvre, le financement et les bases juridiques. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat et renvoie aux rapports déjà existants, aux travaux en cours et aux engagements de l'industrie en matière de réduction des émissions de CO₂ dans les usines d'incinération des ordures ménagères. Malgré le rejet du Conseil fédéral, le postulat a été adopté par le Conseil des États le 13 juin 2023.

[Postulat \(CEATE-N\) - Créez les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses \(11.03.2024\)](#)

Le postulat 20.4332 demande au Conseil fédéral d'élaborer des solutions d'aménagement du territoire pour l'extraction, le recyclage et la mise en décharge des matières premières primaires ainsi que pour l'élimination des déchets non recyclables, afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction nationaux. Le Conseil fédéral a rejeté le postulat en arguant que l'aménagement du territoire relève de la compétence des cantons en vertu de la Constitution et que ces derniers disposent d'instruments appropriés grâce à la planification directrice cantonale. Il a souligné que la Confédération a déjà élaboré des bases importantes et que la situation actuelle en matière d'approvisionnement s'est détendue, de sorte qu'il n'y a pas de besoin particulier d'agir pour le moment. Le Conseil national a adopté le postulat le 11 mars 2024 et l'a transmis au Conseil fédéral.

[Motion \(CEATE-N\) - Abrogation de la taxe sur les COV \(05.12.2024\)](#)

La motion 23.3022 demande au Conseil fédéral d'élaborer une stratégie visant à réduire la présence de microplastiques dans l'environnement et de présenter au Parlement un rapport contenant des mesures concrètes. Le Conseil fédéral a rejeté la motion, car il a déjà pris diverses mesures pour réduire la présence de microplastiques et en prévoit d'autres, comme l'élaboration d'un plan d'action sur les microplastiques. Il a également fait référence aux négociations internationales en cours pour un accord mondial sur les plastiques, dont les résultats devraient être intégrés dans les mesures nationales. Après avoir été adoptée par le Conseil des États et modifiée par le Conseil national, la motion a été transmise au Conseil fédéral le 5 décembre 2024, avec le consentement renouvelé du Conseil des États.

[Motion \(CEATE-N\) - Supprimer le blocage réglementaire dans le recyclage du zinc \(05.12.2024\)](#)

La motion 24.3475 demande au Conseil fédéral de modifier l'ordonnance sur les déchets (OLED) afin de lever le blocage réglementaire du recyclage du zinc et de créer une sécurité juridique pour le projet SwissZinc. Le Conseil fédéral a soutenu la motion et a proposé de qualifier également les résidus de l'incinération des déchets municipaux de déchets municipaux, ce qui les ferait entrer dans le monopole des déchets municipaux et ne les soumettrait pas au droit de la concurrence. La motion a été adoptée par le Conseil national et le Conseil des États.

[Postulat \(CEATE-N\) - Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse \(20.12.2024\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les avantages de la pyrolyse des déchets fossiles, biologiques et mixtes, qui traite de l'utilité et de l'efficacité énergétique de cette technologie ainsi que des carburants qui peuvent en être tirés. Le rapport doit également mettre en évidence l'utilité de la pyrolyse pour le stockage de l'énergie et les émissions négatives, ainsi que mettre en évidence les technologies concurrentes et les possibilités de soutien. Le Conseil fédéral a demandé l'adoption du postulat, qui a été adopté par le Conseil national le 20 décembre 2024.

[Postulat \(CEATE-N\) - Recyclage chimique du plastique par pyrolyse \(20.12.2024\)](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les effets d'un allègement fiscal pour les carburants issus du recyclage chimique des plastiques (pyrolyse), qui examine les pertes de recettes, les incitations potentielles à l'importation et les effets sur le bilan carbone. Le Conseil fédéral est prêt à traiter ces aspects dans le cadre d'un rapport déjà prévu sur le potentiel de la pyrolyse, mais il est critique à l'égard des allégements fiscaux et a rappelé que les avantages fiscaux accordés aux carburants renouvelables sont limités jusqu'en 2030. Le Conseil fédéral a recommandé l'adoption du postulat, qui a été adopté par le Conseil national le 20 décembre 2024.

[Motion \(CN Christophe Clivaz, Verts\) - Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique \(puffs\) \(04.06.2025\)](#)

La motion 23.3109 demande l'interdiction des cigarettes électroniques jetables (« puff bars »), car celles-ci sont particulièrement appréciées des jeunes, présentent un fort potentiel de dépendance en raison de la nicotine qu'elles contiennent et causent en même temps d'énormes problèmes environnementaux en raison de leur nature jetable et de leurs composants difficilement recyclables. Bien que le Conseil fédéral ait recommandé son rejet en 2023, la motion a été acceptée par le Conseil national et le Conseil des États et transmise au Conseil fédéral. Dans sa prise de position, la conseillère fédérale Baume-Schneider renvoie notamment aux bases légales déjà existantes pour une éventuelle interdiction des produits jetables pour des raisons de protection de l'environnement, mais estime qu'une interdiction nationale est prématurée à l'heure actuelle, car des questions restent en suspens concernant la situation juridique internationale et l'efficacité des nouvelles mesures.

[Motion \(CE Jakob Stark, UDC\) – Garantir la possibilité de mettre en décharge les cendres de bois \(12.06.2025\)](#)

Cette motion 24.4064 demande que le stockage des cendres de bois soit assuré jusqu'à ce que des possibilités de valorisation judicieuses soient disponibles. Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 27 novembre 2024, le Conseil des États l'a approuvée le 3 décembre 2024 et le Conseil national l'a approuvée le 12 juin 2025. En conséquence, le Conseil fédéral doit adapter l'ordonnance sur les déchets (OLED), en particulier pour les cendres de filtres provenant de l'incinération de bois usagé, et encourager la coopération entre les acteurs dans le cadre des lois existantes.

[Motion \(CEATE-E\) – Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO₂ \(06.05.2025\)](#)

La motion 24.4256 charge le Conseil fédéral d'élaborer une législation-cadre pour le captage, le transport et le stockage du CO₂. Celle-ci doit comprendre des réglementations harmonisées, des solutions de financement et des procédures d'autorisation simplifiées. Le Conseil des États a adopté la motion le 5 décembre 2024, le Conseil national le 6 mai 2025, la transmettant ainsi au Conseil fédéral. Dans son avis et sa proposition d'acceptation de la motion, le Conseil fédéral a souligné la nécessité de telles technologies et s'est engagé à trouver des solutions de financement équitables.

[Postulat \(CN Céline Weber, Vert Libéral\) – Emballages. Mettre en place des conditions-cadres qui favorisent leur réutilisation \(06.05.2025\)](#)

Le postulat 24.4378 vise à créer des conditions-cadres favorisant la réutilisation des emballages. Il propose d'exempter les entreprises qui réutilisent des bouteilles en verre de l'obligation de consigne afin de soutenir des systèmes innovants de réutilisation. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat et a indiqué dans son avis qu'une consultation sur la promotion des emballages réutilisables en verre serait probablement ouverte au cours du premier semestre 2025. Le Conseil national a accepté l'objet en mai 2025 et l'a transmis au Conseil fédéral.

[Motion \(CN Daniel Fässler, centre\) - Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer](#)

La motion demande au Conseil fédéral de modifier la législation et de prendre des mesures afin de garantir à l'avenir l'exploitation rentable des installations de biomasse (bois et biogaz) en Suisse. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral reconnaît la biomasse comme une source d'énergie durable et neutre en CO₂ qui occupe une place importante dans le mix énergétique renouvelable de la Suisse et la promeut par des contributions à l'investissement pouvant atteindre 60 % pour les installations nouvelles, agrandies ou rénovées. Bien qu'il examine les préoccupations soulevées dans la motion, il a proposé de la rejeter, car des projets législatifs déjà en cours, tels que la révision de la loi sur l'énergie et la loi sur le CO₂, prévoient des mesures de promotion des installations de biomasse. Après plusieurs allers-retours entre les deux chambres, y compris le classement de l'affaire dans le cadre d'un autre dossier par le Conseil des États, le Conseil national a décidé de ne pas classer l'affaire et l'a transmise au Conseil fédéral.

[Motions \(CEATE-E et CEATE-N\) - Renforcement des matériaux de construction durables grâce au rôle exemplaire de la Confédération](#)

Les motions 25.3422 de la CEATE-E et 25.3426 de la CEATE-N demandent au Conseil fédéral d'accélérer la mise en œuvre de l'article 10 de la loi sur le climat et l'innovation et de créer des exigences contraignantes afin que les matériaux de construction durables – en particulier l'acier, le ciment, l'asphalte, l'aluminium, les matériaux isolants et le bois – soient privilégiés dans les marchés publics, ce qui permettrait de renforcer leur production. L'objectif est de rendre les matériaux de construction durables plus compétitifs grâce au rôle exemplaire de la

Confédération et à l'effet de lever des marchés publics, et de mieux exploiter le potentiel national. Le Conseil fédéral a recommandé l'acceptation des motions et les Chambres les ont transmises au Conseil fédéral.

[Postulat \(CREATE-E\) – Bases pour une nouvelle loi sur le CO₂ allégée et efficace](#)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner les bases d'une nouvelle loi sur le CO₂ allégée et efficace, fondée sur quatre principes : des taxes conformes au principe pollueur-payeur, un montant des taxes adapté de manière dynamique, le remboursement des recettes après déduction des frais administratifs et une taxe sur l'empreinte carbone des produits importés. Les répercussions économiques, politiques et administratives doivent également être examinées en détail. Dans sa prise de position de fin août 2025, le Conseil fédéral a jugé la demande prématuée sur le plan procédural et sur le fond et a souhaité aborder ces points dans le cadre de la révision en cours de la loi sur le CO₂. Cependant, le postulat ayant été accepté par le Conseil des États, il a déjà été transmis au Conseil fédéral.